



Bruxelles, 3 décembre 2012

KBC fixe le prix de sa première émission obligataire « Benchmark » et garantie par des crédits hypothécaires

Aujourd'hui KBC a lancé avec grand succès une émission d'obligations foncières garanties en euro. Il s'agit de la première émission obligataire « Benchmark » de KBC garantie par des crédits hypothécaires.

Cette émission obligataire d'un montant de 1,25 milliards d'euros arrivera à échéance le 11 décembre 2017 et offrira un coupon de 1,125% l'an. Le prix d'émission a été fixé avec un écart de 30 points de base par rapport au niveau des mid swaps en euro, ce qui équivaut à un prix d'émission de 99,638%.

DEUTSCHE BANK, DZ BANK, GOLDMAN SACHS, KBC et NATIXIS en sont les joint book runners.

Le 19 novembre 2012 KBC avait annoncé son intention de lancer une première émission garantie par des crédits hypothécaires belges. Cette émission a été suivie d'un vaste processus de communication et d'une présentation itinérante paneuropéenne à l'attention d'investisseurs institutionnels, qui s'est déroulée du 22 au 28 novembre 2012.

L'émission a été fort bien accueillie par le marché, étant donné qu'elle offre une possibilité de diversification géographique aux investisseurs en obligations garanties, d'autant plus que la Belgique est le dernier pays européen à avoir introduit un cadre législatif en matière d'obligations garanties. Les obligations ont obtenu les notes Aaa/AAA chez Moody's et Fitch et sont conformes à UCITS et CRD.

L'émission obligataire garantie « Benchmark » renforce la notoriété de KBC et son historique de crédit sur le marché obligataire, en tant qu'émetteur de premier plan sur le marché belge. Elle offre aussi à KBC l'opportunité de diversifier la base de ses investisseurs et ses sources de financement à long terme, par l'intermédiaire d'obligations garanties.

Distribution

Le volume des ordres a atteint 5,2 milliards d'euros et 200 investisseurs y ont souscrit.

La distribution géographique est répartie comme suit (après allocation) sur l'ensemble de l'Europe: Allemagne/Autriche (43%), Benelux (20%), Pays scandinaves (12%), France (11%) , Royaume-Uni (8%), Suisse (3%), Europe méridionale (1%), autres (2%).

Parmi les différents types d'investisseurs (après allocation), les banques sont les investisseurs les plus assidus (48%), suivies par les Asset Managers (36%) , les Banques centrales (3%), les compagnies d'assurances (3%), les fonds de pension (4 %), et les autres investisseurs (6%).

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

Wim Allegaert, Directeur Investor Relations, KBC Groupe
Tél.: +32 2 429 40 51, courriel: wim.allegaert@kbc.be

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Groupe / Porte-parole KBC Groupe
Tél. : +32 2 429 85 45 - courriel: pressofficekbc@kbc.be

Information importante

Ce communiqué ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat d'actions des obligations garanties. Celles-ci ne seront pas non plus proposées à la vente dans une quelconque juridiction dans laquelle une pareille offre, sollicitation ou vente serait illégale avant enregistrement, exemption d'enregistrement ou qualification en vertu de la législation sur les titres de toute juridiction de cet ordre.

Le présent communiqué n'est pas destiné à la distribution, directe ou indirecte, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Suisse ou dans n'importe quelle autre juridiction où sa distribution serait contraire à la loi. Les obligations garanties ne seront pas proposées aux États-Unis d'Amérique.

Aucune annonce ou information relative aux obligations garanties ne sera distribuée au public tant que les obligations légales n'auront pas été remplies. KBC Bank ne peut être tenue pour responsable en cas de non respect des dispositions légales applicables par des tierces personnes.

KBC Groupe SA
Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht:
directeur
Communication Groupe et
Service Presse / Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Fax 02 429 81 60
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez nous 
www.twitter.com/kbc_group